

MÉMOIRE

Objet : Plan proposé par la Commission de la représentation électorale concernant les délimitations des circonscriptions électorales provinciales au Québec

Présenté par : *Jean Paul Audy, maire*
Municipalité de Pointe-à-la-Croix
139, boul. Inter-Provincial - C.P. 159
Pointe-à-la-Croix (Québec) G0C 1L0

Tél. : (418) 788-2011
Télec. : (418) 788-2916
Courriel : pointe-a-la-croix@globetrotter.net

Destinataires : *Membres de la Commission de la représentation électorale du Québec*

Endroit : Adresse : Salle de spectacles régionale Desjardins
99, place Suzanne-Guité
New Richmond

Salle : Auditorium
Date : 27 mai 2008
Heure : 14 h 00

Bonjour

Mon nom est Jean Paul Audy

Je suis maire de Pointe-à-la-Croix

comté de Bonaventure

Monsieur le président,

Membres de la Commission de la représentation

électorale du Québec,

Mesdames, Messieurs,

Récemment, votre Commission déposait le plan de redécoupage de la carte électorale du Québec

Le contenu de mon mémoire concerne principalement:

sur les conséquences :

- de la perte d'un comté en Gaspésie

- et de l'Ouest de la MRC d'Avignon qui selon votre proposition ferait partie d'un comté du Bas Saint-Laurent au lieu d'un comté de la Gaspésie

Je tiens à vous mentionner qu'à titre de maire de Pointe-à-la-Croix, tout comme mes concitoyens

nous avons été au cours des derniers mois, en état de chocs à quelques reprises, suite à des décisions prises par votre organisme ou celui du fédéral

D'abord, il y a eu l'histoire du vote voilé, sujet sensible dans notre société

Ensuite, le droit de vote des autochtones de la réserve indienne de Listuguj aux prochaines élections municipales de Pointe-à-la-Croix.

Dans votre lettre du 29 novembre dernier monsieur le Président, vous mentionnez :

“Lors de la prochaine élection générale, la liste des électeurs de la municipalité de Pointe-à-la-Croix inclura les personnes domiciliées sur le territoire de cette réserve indienne...”

Et plus récemment ;

le dépôt du plan de délimitation des circonscriptions
électorales provinciales au Québec,

plan dans lequel vous éliminez entre autres une
circonscription en Gaspésie

et pire encore, la partie Ouest de la MRC d'Avignon,
serait selon votre scénario rattachée à un comté du Bas
Saint-Laurent

À cause des lois en vigueur et de l'application que vous devez en faire,

Je suis conscient du caractère automatique de l'exercice effectué par votre Commission

Vous possédez un pouvoir et vous devez aussi conserver votre indépendance vis-à-vis du politique,

mais, je suis convaincu, que le gros bon sens prime afin d'éviter des tensions sociales dans notre société

L'intégration difficile des immigrants dans nos petites communautés, le racisme latent entre les différents groupes ethniques font, que le pas est vite franchi pour une explosion sociale plus particulièrement dans notre village de 1600 personnes qui côtoient une réserve autochtone de près de 2000 personnes

Les crises du saumon, du homard et du bois ont laissé des séquelles tant chez les citoyens de Pointe-à-la-Croix que chez les autochtones de Listuguj.

Cependant, au fil des années, la municipalité a multiplié ses efforts afin d'établir de saines relations entre nos deux communautés.

Avant de lancer dans le public des plans, je crois qu'il vous est permis de consulter le milieu et les élus tant municipaux, régionaux que provinciaux

Je crois aussi, que vous pouvez faire des recommandations à l'Assemblée nationale pour lui faire part de certaines lacunes dans les lois électorales et les conséquences prévisibles dans l'application de ces lois

Si vous n'avez pas ces pouvoirs, prenez-les quand même;

personne, ni les élus des différents paliers de gouvernements, ne vous feront le reproche de consulter ou de recommander des changements aux lois avant de publier vos décisions

Ça vous éviterait de devoir reculer et aussi d'éviter que nos institutions démocratiques ne soient ridiculisées dans le public

Toutes les fois que votre organisme prend une décision qui affecte l'électorat, c'est perçu dans le public comme une décision prise par le gouvernement du Québec, c'est donc le gouvernement du Québec qui est critiqué

Ça éviterait aussi, aux élus locaux et provinciaux de devoir consacrer des énergies à se battre pour contrer des décisions défavorables

Certaines décisions prises à Québec ont en région des répercussions politiques et sociales dont vous n'avez aucune idée des conséquences dans nos petites communautés

Je vis en région depuis 1996, j'ai été fonctionnaire
fédéral à Québec pendant près de 30 ans

Dans notre résolution du 26 mars dernier, dont je vous
ai fait parvenir une copie monsieur le président

le conseil municipal de Pointe-à-la-Croix

s'oppose au plan proposé en ce qui concerne :

- l'abolition d'une circonscription électorale en
Gaspésie

- et à l'exclusion du comté de Bonaventure de la
partie Ouest de la MRC d'Avignon, pour l'intégrer
dans un comté du Bas Saint-Laurent

Concernant la perte d'un comté en Gaspésie

Advenant l'entrée en vigueur de cette nouvelle carte électorale cela se traduirait par la diminution du poids politique de la Gaspésie, ce qui est inacceptable pour Pointe-à-la-Croix

l'abolition d'une circonscription en Gaspésie ça vient détruire l'équilibre entre les zones urbanisées et les milieux ruraux en termes de représentation politique

Ça nous affaiblit et ça creuse le gouffre entre le Québec rural et le Québec urbain

La vitalité du territoire gaspésien est menacé par ce découpage mathématique

La fin d'une région, ça débute par la fermeture dans les villages, de l'école, de l'église, du bureau de poste, de la caisse populaire, et de sa principale usine en plus de voir l'exode de ses jeunes vers les grands centres et aujourd'hui par l'élimination d'un comté en région

Le rôle du député en région ne peut être comparé à celui d'un élu urbain en terme de travail ou de responsabilités dans son comté

dans une grande ville comme Montréal, un citoyen peut passer une bonne partie de sa vie sans contacter son député puisqu'il a accès à proximité d'une variété de services municipaux et gouvernementaux

à Montréal, si besoin, l'on n'a que quelques coins de rues à faire en transport en commun pour avoir accès au bureau de son député

il faut penser à l'accessibilité des citoyens à leur député lorsque l'on demeure en région

En ce qui concerne l'Ouest de la MRC d'Avignon

La MRC d'Avignon regroupe 11 municipalités ; de l'Ascension à Maria

Notre MRC a une population de 13 471 personnes excluant les citoyens des deux réserves indiennes de notre territoire

Dans votre plan, vous proposez que l'Ouest de la MRC d'Avignon comprenant sept (7) municipalités, de Pointe-à-la-Croix à L'Ascension soit rattaché à un nouveau comté du Bas St-Laurent.

Les sept (7) municipalités concernées par ce grand dérangement représentent une population totale de 4 411 personnes.

Et le nombre d'électeurs dans ces sept (7) municipalités est estimé à environ 2 500.

Toujours en excluant les réserves indiennes dont les citoyens ne votent pas habituellement au provincial

tout en espérant que les électeurs de la réserve de Listuguj fassent de même lors de la prochaine élection municipale de 2009

De ces sept (7) municipalités, cinq (5) de celles-ci, dont Pointe-à-la-Croix sont considérées comme dévitalisées économiquement,

c'est-à-dire que pour une grande part les revenus de nos citoyens proviennent de transferts gouvernementaux, et il y a d'autres critères pour obtenir ce titre peu enviable

C'est ainsi que Pointe-à-la-Croix a un indice de dévitalisation négatif de 8,48

Pour notre région, l'intégrité territoriale de la MRC d'Avignon doit faire partie intégrante du même comté électoral au provincial

en scindant en deux la MRC d'Avignon l'on brise l'équilibre à l'intérieur de notre MRC

il ne faut pas que la MRC d'Avignon soit à cheval entre deux circonscriptions, entre la Gaspésie et le Bas-St-Laurent

il ne faut pas que d'un trait de crayon, l'on détruise notre appartenance à notre région, et aux regroupements naturels tant sociaux, administratifs que politiques

les citoyens de la partie Ouest de la MRC d'Avignon qui, avec le découpage proposé, se retrouveraient dans une région avec laquelle ils n'ont pas de sentiments d'appartenance

Le territoire naturel de l'Ouest de la MRC d'Avignon et nos liens d'appartenance sont situés le long de la Baie-des-Chaleurs,

c'est-à-dire dans l'axe d'Ouest en Est et non pas du Sud au Nord vers la vallée de la Matapédia, Mont Joli et Rimouski

à Montréal, qu'un comté soit délimité à l'ouest par la rue Papineau ou la suivante, n'a pas la même répercussion qu'en région

Le fait d'appartenir à une autre région aura des conséquences,

le secteur Ouest de la MRC d'Avignon a un taux de chômage de plus de 20 % alors que l'actuelle région du Bas Saint-Laurent à un taux de 10 % de chômage

Cette situation pourrait avoir pour conséquences que les chômeurs de l'Ouest de la MRC d'Avignon devront effectuer plus d'heures pour se qualifier au chômage et bénéficieront de moins de semaines de prestations

Ce n'est que depuis peu que les deux régions, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent sont distinctes concernant la question du chômage et cela a eu une incidence positive pour la Gaspésie

Il faut toujours se battre en région et plus particulièrement dans l'ouest de la MRC d'Avignon, pour préserver nos acquis ou renverser des tendances économiques ou sociales

par exemples :

- conserver l'accès à notre hôpital de référence situé à Campbellton au Nouveau-Brunswick, à 5 minutes de chez-nous
- obtenir le remboursement des frais de déplacement pour des services en soins de santé non disponibles en région
- relancer notre moulin de sciage

et aujourd'hui,

- de conserver notre lien d'appartenance politique à la Gaspésie et à la MRC d'Avignon

et je reviens sur le "gros bon sens" si vous aviez consulté au préalable les élus de notre MRC, vous auriez pu constater que le fait de couper en deux (2) la MRC d'Avignon n'avait aucun sens

Changement des lois

Le milieu, les élus municipaux et les députés provinciaux des régions doivent faire des pressions auprès de l'assemblée nationale pour apporter des modifications à la loi électorale

les régions rurale doivent se mobiliser pour conserver leurs acquis

oui, la loi doit être adaptée aux réalités urbaines mais elle doit aussi protéger le droit de représentation des régions sinon c'est le début de la fin de nos régions

il faut conserver le statu quo pour les régions éloignées et d'ajouter lorsque nécessaire des circonscriptions électorales dans les grands centres où il y a une augmentation importante de la population

et un découpage de la carte électorale provinciale doit s'apparenter aux limites territoriales des MRC, afin d'être en mesure de débattre des mêmes enjeux locaux

En conclusion Messieurs les membres de la

commission

La Gaspésie et les régions éloignées doivent conserver le peu de pouvoirs politiques qu'ils ont

La Gaspésie doit conserver ses comtés actuels

La MRC d'Avignon ne doit pas être à cheval dans deux comtés différents

L'Ouest de la MRC d'Avignon doit donc demeurer dans le comté de Bonaventure et je vous demande de modifier votre plan

Le sentiment d'appartenance à notre région est important, nous nous identifions comme Gaspésiens et non pas comme faisant partie du Bas Saint-Laurent

Merci !